

## Note d'orientation sur l'inclusion du handicap

Siemenpuu – Fondation pour la coopération des mouvements sociaux sr  
Mars 2022

### Que signifie l'inclusion des personnes en situation de handicap ?

**Le handicap** est un concept évolutif. Il résulte de l'interaction entre les personnes en situation de handicap et les barrières comportementales, ainsi qu'environmentales qui entravent la participation pleine et effective des personnes en situation de handicap dans la société, sur un pied d'égalité avec les autres. Un handicap est défini comme une condition ou une fonction jugée altérée par rapport au standard habituel d'un individu ou d'un groupe. Il existe de nombreux types de handicaps, tels que ceux qui affectent la vision, l'ouïe, la pensée, l'apprentissage, le mouvement, la santé mentale, la communication et les relations sociales.

On estime que 15 % de toutes les personnes et 20 % des plus pauvres sont des personnes en situation de handicap. Des phénomènes tels que la malnutrition, la violence, la pauvreté et le manque de soins de santé sont à l'origine d'un handicap, de sorte que le nombre de personnes en situation de handicap est plus élevé dans les pays du Sud que dans les pays du Nord. L'intersection des personnes en situation de handicap avec le sexe, la pauvreté, le type de handicap, l'origine ethnique et l'origine religieuse conduit souvent à la discrimination multiple.

Le handicap en soi n'est pas synonyme d'être malade ou de souffrir. Les attitudes négatives envers le handicap et les personnes en situation de handicap peuvent être le plus grand obstacle qui empêche les personnes en situation de handicap d'avoir une bonne vie. La bonne nouvelle est que les attitudes peuvent changer. En bref :

- **Déficience + barrières sociales et physiques = handicap**
- **Déficience + accessibilité sociale et physique = inclusion**

### Comment faire progresser la non-discrimination et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans un projet ?

La démarche fondée sur les droits de l'homme, qui agit comme la pierre angulaire de la non-discrimination et de l'inclusion du handicap en tant qu'objectif transversal, vise à garantir que les personnes en situation de handicap puissent avoir leur dignité et contribuer à la société dans laquelle elles vivent. Au niveau du projet, cela signifie que l'organisation de la société civile (OSC) qui planifie et met en œuvre le projet doit systématiquement aborder les risques liés à l'inclusion du handicap, évaluer les impacts et les implications du projet sur les personnes en situation de handicap, rechercher des opportunités pour promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap, ainsi que l'inclusion, comme thème de plaidoyer auprès des décideurs et des parties prenantes.

**La norme minimale pour non-discrimination des personnes en situation de handicap en tant qu'objectif transversal est de « ne pas nuire »**, c'est-à-dire de s'assurer que le projet ne contribuera pas à la discrimination ou aux violations des droits de l'homme à l'encontre des personnes en situation de handicap. Afin de s'assurer qu'aucune discrimination n'est faite, une analyse du handicap doit être effectuée et les principes d'égalité, d'inclusion et de participation doivent guider toutes les actions. L'analyse (voir point 2 du tableau étape par étape ci-dessous) aide à identifier les risques potentiels d'inégalités existantes sur le projet prévu et à planifier les moyens d'y remédier. En outre, cela peut aider à identifier les opportunités pour faire progresser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le principe de « ne pas nuire » pour non-discrimination implique ce qui suit :

- Les risques pour les droits humains des personnes en situation de handicap sont évalués, évités et atténués ;
- Les obstacles à une participation égale et à l'inclusion des personnes en situation de handicap sont identifiés et traités ;
- Les impacts sur les personnes en situation de handicap sont évalués et surveillés en permanence ;
- Désagrégation des données selon le handicap est systématiquement collectée, analysée et la compréhension acquise est utilisée dans la mise en œuvre du projet.

En plus d'adhérer au principe de ne pas nuire, une contribution positive à l'inclusion des personnes en situation de handicap est encouragée dans les projets soutenus par la Fondation Siemenpuu. **Les parcours vers l'inclusion du handicap impliquent :**

- La cartographie des obstacles (en relation avec l'environnement physique, les connaissances, la communication, l'information, la technologie, les institutions et les attitudes) ;
- La prévention et suppression des barrières reconnues ;
- « Rien à propos de nous sans nous » : la participation significative des personnes en situation de handicap ;
- Collaboration avec les Organisations de Personnes en situation de Handicap (OPH) ;
- Sensibilisation aux droits des personnes en situation de handicap ;
- Budgétisation pour l'inclusion du handicap, par exemple, des mesures raisonnables d'hébergement pour permettre l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;
- Autonomisation des personnes en situation de handicap et soutien au développement de leurs capacités.

## Guide étape par étape pour l'inclusion du handicap dans un projet

(Guide de la Fondation Abilis)

<i>Phase de planification</i>
<p><b>1. Identification des personnes en situation de handicap</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopérer avec les OPHs locales. Elles vous aideront à identifier les personnes en situation de handicap dans le contexte local.</li> <li>• Recueillir des données sur le nombre de personnes en situation de handicap et désagréger les données (sexe, âge, religion, origine ethnique et type de handicap, etc., ce qui est pertinent dans votre contexte).</li> </ul>
<p><b>2. Analyse de fond</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager les OPHs locales et les personnes en situation de handicap dans la phase d'analyse.</li> <li>• Identifier les problèmes et les défis qui affectent les personnes en situation de handicap ; les inégalités et les schémas de discrimination dans la zone où elle se produisent, et les violations contextuelles ou systématiques des droits des personnes en situation de handicap.</li> <li>• Classer les données et les combiner avec les différents motifs de discrimination.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se renseigner sur les conventions nationales et internationales en matière de handicap pour justifier votre intervention.</li> </ul>
<p><b>3. Conception de l'intervention</b> (cadre de résultats comprenant les activités, les objectifs, les indicateurs et les cibles) + la budgétisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Engager les OPHs et les personnes en situation de handicap dans la planification des activités pertinentes pour promouvoir l'inclusion du handicap.</li> <li>• Concevoir des activités spécifiques au handicap en plus d'autres activités d'intégration dans le cadre de résultats. Tenez § de la planification des activités (par exemple : les femmes en situation de handicap ont-elles les possibilités réalistes de participer aux activités du projet ?).</li> <li>• Les activités typiques sont : sensibiliser les communautés au handicap ; sensibiliser les parents ; former le personnel du projet et toutes les parties prenantes sur le handicap, les droits des personnes en situation de handicap et l'inclusion du handicap ; apporter des modifications raisonnables d'hébergement ; fournir des appareils fonctionnels ; fournir du matériel et des fournitures d'apprentissage ; mener un travail de plaidoyer, etc.</li> <li>• Définir des objectifs spécifiques au handicap (extrants et effets) et des indicateurs.</li> <li>• Fixer des cibles pour tous les indicateurs (nombre de personnes en situation de handicap).</li> <li>• S'assurez que tous les indicateurs du programme recueillent des informations désagrégés (par exemple Homme/Femme/Personne en situation de Handicap).</li> <li>• Fixer un budget pour l'inclusion du handicap. Les coûts typiques sont les modifications raisonnables d'hébergement, le matériel d'accessibilité, des interprètes en langage des signes, des appareils fonctionnels, des frais de transport alloués aux personnes en situation de handicap pour les activités du programme. Ces coûts ont besoin d'allocation spécifique dans le budget.</li> </ul>
<p><i>Phase de mise en œuvre</i></p>
<p><b>4. Participation aux activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurez que les personnes en situation de handicap puissent participer à toutes les activités du programme. Cela peut nécessiter, par exemple, des ajustements de l'accessibles aux lieux du programme, une aide au transport, des interprètes en langage des signes ou fournir toute information d'une manière accessible.</li> <li>• Impliquer les personnes en situation de handicap pour qu'elles soient membres du comité de programme ou du personnel dans la mise en œuvre des activités, c'est-à-dire des formateurs ou des coordinateurs de programme. Envisager la fixation de quotas.</li> </ul>
<p><i>Phases de suivi et d'évaluation</i></p>
<p><b>5. Surveiller les progrès</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir des données sur les personnes en situation de handicap pour TOUS les indicateurs des composantes du programme et présenter les chiffres dans les rapports de suivi et le cadre de résultats.</li> <li>• Décrire les progrès de l'inclusion du handicap dans les différentes composantes (situation, défis, réussites) dans les rapports de suivi narratifs.</li> <li>• Analyser les progrès du programme contre la discrimination multiple.</li> </ul>
<p><b>6. Évaluer l'inclusion du handicap</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurez que les personnes en situation de handicap soient impliquées en tant qu'informateurs dans les évaluations.</li> <li>• Impliquer si possible, les OPHs et les personnes en situation de handicap, par exemple en tant que consultants dans le processus de collecte de données et l'analyse des données dans les évaluations.</li> <li>• Réaliser des évaluations thématiques du handicap, si nécessaire.</li> <li>• En plus des questions d'évaluation habituelles, ajouter par exemple, des questions sur la participation et la non-discrimination.</li> </ul>

#### Lecture complémentaire

- Disability Partnership Finland: Un recueil d'enseignements et de bonnes pratiques [Développement pour Tous - Expériences de l'intégration du Handicap dans le secteur du développement](#) (pdf)

**Lecture complémentaire en anglais :**

- [The Washington Group on Disability Statistics](#) (sur les outils de collecte de données)
- [Disability Partnership Finland](#):
  - [A tool for disability mainstreaming in development cooperation projects](#) (pdf)
  - Guidebook: [Inclusive WASH activities in the global south](#) (pdf)
  - [Accessibility Handbook - Guide to Accessible Built Environments](#) (pdf)